

25 mars 2026

Protocole DGAC

RETARD DE PAIE SUR LA REVALORISATION DE LA PTO FIXE

Au dernier Comité de Suivi du Protocole (CSP), l'administration nous avait annoncé la mise en place des revalorisations de la Prime de Technicité Ouvriers sur la paie de mars 2026.

FO vous avait informé dans le communiqué du 15 janvier 2026 les montants des revalorisations prévues sur la part fixe et la part variable de la PTO :

<https://fodgac.fr/2026/03/25/revalorisation-protocolaire-prime-de-technicite-ouvriers/>

La date de revalorisation de la Prime de rendement, basée sur le 4ème échelon du groupe (et plus sur le 1^{er} échelon du groupe) n'est pas encore connue (annoncée avant l'été 2026) ...

Rappels des revalorisations prévues :

<https://fodgac.fr/2026/03/25/revalorisation-protocolaire-prime-de-rendement/>

Hier soir, le bureau de la paie (GIRH) nous a informé :

- **Confirmation sur la paie de mars de la revalorisation de la PTO variable**, effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 :
 - o +21% sur la part variable (montant individuel), à calculer par chaque OE en vérifiant le montant sur sa fiche de paie, sur la ligne commençant par « 201675 » :

201675 PR. TECHNICITE PART VAR.

- **Décalage de la revalorisation de la PTO sur la paie d'avril 2026**, effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 :
 - o +21% sur la part fixe : pour rappel, voici les montants :

Groupe	OE avec PSH DSNA	OE avec PSH ENAC	OE sans PSH
7	234,74 € (+40 €)	260,15 € (+45 €)	266,20 € (+46 €)
HCA / HCB / HCC			284,35 € (+49 €)

La PSH (Prime Spécifique d'Habilitation) est liée à la licence DSNA ou la licence ENAC.

Info Avancements 2026

La **CAO DGAC est programmée le 30 avril**. Les services avaient jusqu'au 13 mars pour renvoyer à GCRH, via les SIR, les rapports de proposition 2026. Vous pouvez vérifier auprès de votre chef de service si un rapport a été établi pour votre avancement (avoir 5 ans de groupe au 1^{er} janvier 2026 pour les HCB/HCC, 4 ans pour les HCA), et nous alerter en cas de problème.

Pour rappel, en CAO DGAC, FO siège avec 4 représentants sur 5 sièges.

En CAO ENAC, FO est la seule organisation syndicale à siéger, avec 4 représentants.

En CAO Météo-France, FO possède 1 siège sur 3.

Pour le Bureau National du SNPACM-FO, vos représentants Ouvriers d'Etat :
Thomas Robquin, Secrétaire National Ouvriers
Franck Dupont, Secrétaire Général

